



COMMUNE DE ROUGEMONT

EGLISE DE ROUGEMONT

CONTRAT DE LOCATION

Locataire			
Société			
Prénom		Nom	
Adresse		NPA+Lieu	
Téléphone			

Dates et heures		
Genre de manifestation		
	Date	Heures
Préparation de l'Eglise*		
Manifestation	Du	
	Au	
Evacuation, rangement, etc*		
*Préparation et rangement de l'église gratuits si effectués le jour précédant et suivant la manifestation.		

Location moins de 2 jours			
Mariage / Baptême** / Enterrement			
Personne <u>domiciliée en résidence principale</u> au Pays-d'Enhaut	CHF	0.00	CHF 0.00
Organiste	CHF	0.00	CHF 0.00
Personne <u>non domiciliée</u> au Pays-d'Enhaut	CHF	150.00	CHF
Organiste	CHF	150.00	CHF
Mariage / Baptême plus de 2 jours***			
Tarifs forfaitaire par jour	CHF	200.00	CHF
**Les baptêmes organisés dans le cadre d'un culte ordinaire sont gratuits			
*** Soumis à l'approbation de la municipalité			

Concert			
Concert gratuit	CHF	0.00	CHF
Concert avec collecte à la sortie	CHF	0.00	CHF
Concert payant	CHF	200.00	CHF
Utilisation de l'orgue	<input type="checkbox"/>	NON	<input type="checkbox"/> OUI (joindre copie de la RC)

Caution		
	CHF	CHF

TOTAL	CHF
--------------	-----

COORDONNEES BANCAIRES OU POSTALES POUR REMBOURSEMENT DE LA CAUTION	
<input type="checkbox"/> BV annexé	
<input type="checkbox"/> Compte postal - N° CCP:	_____
<input type="checkbox"/> Compte bancaire - Nom banque:	_____
IBAN:	_____

Demandes particulières	



CONDITIONS DE LOCATION

Selon décision municipale du 22 janvier 2018

→ La demande de location se fait auprès de l'administration communale de Rougemont.

→ En cas de demande particulière ou de location de plus de deux jours, la Municipalité doit être consultée et peut formuler des conditions particulières.

→ Le locataire est seul responsable vis-à-vis de la Municipalité.

Le mobilier, à l'exception des chaises pliables, ne doit en aucun cas être déplacé sans demande
→ préalable à la Municipalité via le présent contrat. Des conditions et un tarif particuliers seront alors appliqués.

→ La location comprend la préparation de l'église, y compris le déneigement, ainsi que le nettoyage courant. La Municipalité se réserve le droit de revoir ses tarifs chaque année.

→ La sous-location est interdite

→ Le locataire prend contact avec le concierge au **079 533 16 59** pour obtenir fixer une date pour la remise des clés des locaux au moins une semaine à l'avance, sauf cas particuliers (enterrement).

Les heures de nettoyage, si nécessaire, seront facturées au locataire au tarif de CHF 60.-/heure.
→ L'état des lieux et la restitution des clés se font d'entente avec le concierge. Tous dégâts constatés, tant au mobilier qu'aux locaux et leurs abords seront facturés au locataire qui, s'il n'est pas présent, ne pourra pas contester la facture qui lui sera adressée.

→ Les locaux devront être rendus entièrement libérés dans les 8 heures qui suivent la fin de la manifestation, sauf entente préalable avec le concierge.

→ En cas d'organisation de concert ou de festival, il est impératif de mettre en place un service de parcage.

→ La municipalité se réserve le droit de demander une caution d'un montant minimum de CHF 200.--, voir plus si nécessaire.

Signatures	
Le locataire	Commune de Rougemont
_____	_____
Lieu et date:	Rougemont, le

Municipalité
Rougemont, le